

**Réponses aux contributions en ligne déposées
semaines 43 et 44**

De : dominique dupuis, le 27 octobre 2021 à 11h19

Bonjour , si ns n'avaons pas le choix , et si ce prélèvement ne génère pas de problèmes environnementaux ou de ressources en eau dans la future zone captée , alors oui il faut y aller...
Mais il faut aussi informer davantage sur les capacités en eau de ce futur captage...

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

La nappe de l'Oligocène est une nappe encore peu exploitée par rapport à sa capacité naturelle de régénération. Présente dans tout le département, elle offre dans le Médoc un volume prélevable de 22 millions de m³ par an alors que seulement 9 millions y sont aujourd'hui puisés.

Dans le cadre des études de faisabilité du projet, les impacts potentiels du projet ont déjà fait l'objet d'études (études BRGM, INRA, etc) et ont permis d'ajuster la configuration du champ captant pour que le projet présente le moins d'impact possible sur l'environnement. Notez par ailleurs des études environnementales sont également en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact. Pour plus de détails, nous vous invitons à **consulter le chapitre 4 du dossier de concertation préalable**, il détail les effets potentiels du projet.

Cordialement

De : Dromadairelocal, le 30 octobre 2021 à 12h20

Bonjour, considérant que le département de la Gironde est le premier utilisateur des pesticides à outrance, la porosité des sols et la composition de celui-ci, le forage des nappes phréatiques proches de la surface est un risque avéré pour tous (humain, végétal et animaux). Cordialement

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Si le projet est mis en œuvre, les forages du Champ Captant des Landes du Médoc capteront la nappe profonde de l'Oligocène et non les nappes superficielles (= phréatiques). Nous vous invitons à **consulter la coupe géologique présentée en page 29 du dossier de concertation préalable** pour localiser la nappe qu'il est prévu d'exploiter.

Les forages seront par ailleurs réalisés conformément aux règles de l'art, en veillant à isoler les nappes superficielles traversées pour ne pas les mettre en communication, et disposeront à terme de périmètres de protection prescrits par les hydrogéologues agréés nommés par l'Agence Régionale de Santé pour assurer la bonne protection de la nappe captée.

Cordialement

De : gravaud, le 1 novembre 2021 à 18h13

bonjour,

Attirer du monde dans une métropole présente des effets pervers tels que pollution concentrée, habitations types cages à lapins dont nous connaissons maintenant les effets sociaux, montée des prix des habitations et augmentation des services publics.

conséquences : fuite de population vers l'extérieur de la métropole, mais aussi besoins en eau pour alimenter la population restante qui augmente quand même...

Pour cela, il faut aller chercher de l'eau encore plus loin que ce qui a déjà été réalisé...

Au regard des conséquences, je ne suis pas d'accord.

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc ne constitue pas une ressource en eau complémentaire visant à répondre à l'accroissement de la population de la Métropole, mais est destiné à substituer des prélèvements girondins déjà existants dans la nappe déficitaire de l'Eocène centre vers la nappe non déficitaire de l'Oligocène littoral.

Nous vous invitons à **consulter le chapitre 2 du dossier de concertation préalable** qui développe ce sujet de substitution de la ressource.

Cordialement

De : puntojaune, le 2 novembre 2021 à 12h40
<p>A-t-on vraiment besoin de 10 millions de M3 supplémentaires ? Combien de millions de M3 sont perdus du fait de fuites sur le réseau d'eau potable ? Ne serait-il pas plus judicieux de traquer les forages non déclarés, qui n'incitent pas à la modération de consommation ? Dans ma commune, par exemple, on va arroser la toiture végétalisée d'une halle tout juste construite, et ouverte à tous vents, ce qui ne sert à rien ! Alors commençons par économiser l'eau avant de dilapider les réserves.</p>
Réponse de l'équipe projet
<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.</p> <p>Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc ne constitue pas une ressource en eau complémentaire, mais est destiné à substituer des prélèvements girondins déjà existants dans la nappe déficitaire de l'Éocène centre vers la nappe non déficitaire de l'Oligocène littoral.</p> <p>Sur l'Éocène centre, le Volume Maximum Prélevable Objectif est de 38 millions de m³ par an. Or, les prélèvements atteignent 48 millions de m³ par an. Il y a donc un déficit de 10 millions de m³ par an. Il est donc nécessaire de substituer ces 10 millions de m³ pour équilibrer la nappe de l'Éocène.</p> <p>En parallèle, des efforts d'économies d'eau doivent effectivement continuer à être effectués comme le prévoit le SAGE nappes profondes de Gironde, notamment avec un usage modéré de l'eau potable, en traquant les fuites et en effectuant des investissements supplémentaires dans le renouvellement du patrimoine. Nous vous invitons à consulter le chapitre 2 du dossier de concertation préalable qui aborde ce sujet.</p> <p>Cordialement</p>

De : Ccd, le 2 novembre 2021 à 17h21
<p>Qui garantie que les communes du Temple et Saumos ne vont pas avoir de conséquences à moyen/ long terme dû au pompage de toute cette eau ? (Affaissement de terrain...)</p>
Réponse de l'équipe projet
<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.</p> <p>Le prélèvement de l'eau par des forages à 250 m de profondeur est une technique courante et maîtrisée. Des études de faisabilité ont été réalisées pour quantifier les effets potentiels du projet sur les formations profondes et superficielles. Dans la configuration retenue pour le champ captant, le projet aurait pour effet de provoquer un abaissement de l'ordre de 10 cm sur la nappe superficielle, en période de basses eaux. (cf. chapitre 4 du dossier de concertation préalable). Cet abaissement est sans impact sur la tenue des terrains.</p> <p>Lors des travaux, toutes les dispositions seront prises pour éviter les affouillements et décompressions des terrains, notamment sur les premiers mètres forés. Les retours d'expérience sur la nature des terrains rencontrés aux forages de reconnaissance réalisés au Temple seront valorisés.</p> <p>Cordialement</p>